

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP. : — 3 mois, 5 fr. ; 6 mois, 9 fr. ; Un an, 16 fr.
HORS DU DÉP. : — » 6 » 11 » 20

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue Valentré.
PARIS : HAVAS et C^o, 8, place de la Bourse.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent
RÉCLAMES — 50

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent à chaque demande de changement d'adresse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Été

Arrivées à CAHORS		Départs de CAHORS		Arrivées à					
LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	PÉRIGUEUX	BORDEAUX	PARIS				
8 h. 49 ^m matin.	10 h. 12 ^m matin.	8 h. 23 ^m matin.	10 h. 40 ^m matin.	4 h. 27 ^m soir.	1 h. 3 ^m matin.				
2 » 51 » soir.	3 » 56 » soir.	4 » 22 » soir.	5 » 51 » soir.	10 h. 33 ^m — 11 h. 22 soir.	4 » 39 » »				
7 » 34 » »	8 » 46 » »	9 » 28 » »	10 » 55 » »		2 » 48 » soir.				

Train de marchandises régulier : (Départ de Cahors — 5 h. 15^m matin. Arrivé à Cahors — 7 h. 56^m soir.)

Train de foire : Arrivé à Cahors. — 9 h. 33^m matin.

AVIS

L'Imprimerie A. LAYTOU et les bureaux du Journal du Lot sont transférés rue Valentré.

Cahors, 19 Novembre.

Le Post de Berlin, publie sous ce titre : *La France et la clôture de l'Exposition universelle*, un article très flatteur pour nous et notre gouvernement. Nous croyons devoir en extraire les passages suivants :

« Nous ne voulons rien dire qui soit de nature à offusquer les Français, mais on ne contestera pas que le but principal et le véritable but poursuivi par la France lorsqu'elle a organisé l'Exposition, a été de se créer un cadre dans lequel sa propre grandeur pût apparaître avec un nouvel éclat. Cette ambition de montrer au monde que la France s'est relevée des blessures de la dernière guerre et qu'elle est redevenue forte et puissante comme auparavant, est en soi fort concevable, et nous n'hésitons point, pour notre part, à la déclarer fort naturelle. Nous n'hésitons pas d'avantage à reconnaître que la démonstration voulue a remarquablement réussi.

« La France rentre avec le plein sentiment de soi-même, dans le rang des grandes puissances, elle a perdu l'hésitation que lui donnait le sentiment de sa faiblesse et elle prend sa place en Europe avec le propos délibéré de la maintenir.

« Il ne serait pas difficile d'indiquer les symptômes de cet esprit qui se réveille, mais il nous semble superflu de le faire, attendu que ce phénomène nous laisse parfaitement calmes.

« Sans doute l'Allemagne devra observer avec un intérêt tout spécial le relèvement des forces de la France, mais nous ne pensons pas qu'il doive s'y mêler aucune appréhension. La politique de l'Allemagne, n'a jamais été basée ni calculée sur la faiblesse de ses voisins. Une France forte et se sentant telle ne serait un danger pour l'Allemagne que si la France ne s'appartenait plus à elle-même et si elle était par des usurpations aventurières dépouillée du droit de décider elle-même de ses destinées. Mais tant que ses destinées reposeront entre les mains d'un gouvernement qui, comme le gouvernement actuel, observe, dans les questions internationales, une attitude correcte et mesurée tout ensemble, l'Allemagne ne pourra que se féliciter si, dans une France puissante, elle trouve une alliée pour l'accomplissement de diverses missions civilisatrices qui s'imposent aux deux pays. C'est sur le respect et l'estime réciproque que se fondent les relations internationales les plus durables et les plus solides.

« Si donc nous avons émis les observations ci-dessus, c'est avec la conviction certaine que la République modérée et conservatrice est pour la France la meilleure et la plus entière garantie contre toute imprudence de sa politique extérieure »

Les dégrèvements d'impôts.

On se rappelle que, par des économies effectuées sur les services des différents ministères, et seulement par voie de réduction sur les dépenses nouvelles proposées par le gouvernement, la commission du budget, avait réalisé un excédant de 30 millions environ. Sur cet excédant, elle a réservé 5 millions pour l'exécution des nouvelles lois militaires, et restitué 3 millions au ministère des finances. Il restait définitivement un excédant de 22 millions pour opérer les dégrèvements. Mercredi, la commission a résolu, d'accord avec le ministre des finances, d'affecter 19 millions aux dégrèvements, et d'employer le reste à constituer l'excédant ordinaire de tout budget normal. Cet excédant sera exactement de 2,741,000 fr. Les 19 millions de dégrèvements sont répartis entre la suppression de l'impôt sur la chicorée, la réduction de la taxe sur les huiles et la réduction du timbre des effets de commerce. Pour la chicorée, la suppression est complète, c'est donc un dégrèvement de cinq millions et demi. Pour le timbre des effets de commerce, la commission propose simplement la réduction de 1.50 à 1 fr. pour 1000. Le ministre est allé plus loin ; il a proposé et fait adopter par la commission la réduction de 1 fr. 50 à 50 centimes pour 1000 ; mais, en revanche, il a demandé et obtenu l'assimilation complète des chèques aux effets de commerce. Les chèques qui payent actuellement un droit fixe de 20 centimes quelle que soit leur valeur, payeront désormais le même droit proportionnel que les effets de commerce. Un billet de cent francs ou un chèque de même valeur payera 5 centimes de timbre.

L'étendue du dégrèvement, en tenant compte de cette compensation, sera de 12 millions. Cette modification n'aura cours qu'à partir du 1^{er} mars 1879. Le ministre des finances a demandé ce délai pour pouvoir faire confectionner les nouveaux papiers timbrés. Pour les huiles, le ministre n'a pas pu consentir à la suppression pure et simple de la taxe, par la raison qu'il y a des villes qui ont frappé les huiles d'un droit d'octroi, en dehors du droit dont l'Etat les a déjà imposées. M. Léon Say a proposé un système assez compliqué qui a été adopté par la commission. Voici en quoi consiste ce système : Il y a 60 grandes villes en France où l'Etat perçoit sur les huiles un droit supérieur au droit d'octroi perçu par la municipalité. Pour ces villes, l'impôt sera maintenu ; mais l'Etat consent à ne recevoir qu'une somme égale à celle perçue par l'octroi. Il consentira à contracter des abonnements annuels avec ces villes. Il y a 230 villes où le droit perçu par l'Etat est inférieur au droit d'octroi. Dans ces villes, l'Etat fera abandon de son droit. Enfin, dans les 78 villes où n'existe aucun droit sur les huiles, et dans toutes les autres communes de France, l'impôt sur les huiles sera également

supprimé. Le dégrèvement total sera de 1 million et demi. On voit donc qu'il y aura 12 millions sur le timbre des effets de commerce, 5 millions et demi sur la chicorée et 1 million et demi sur les huiles, soit en tout dix-neuf millions de dégrèvement pour l'année 1879.

Les Budget de la République. ET CEUX DE L'EMPIRE.

Le budget de 1879, élaboré par les ministres de la République, de concert avec les mandataires du pays, se solde par un excédant de recettes de 30 millions environ. C'est un résultat qui paraît admirable, si l'on songe aux dettes énormes qui pèsent sur la France, par suite des désastres de 1870.

Toutes les dépenses ont été examinées et pesées, pour ainsi dire une à une. Chaque ministre a fourni, avec le plus loyal empressement, les éclaircissements qui lui ont été demandés par la commission du budget. On a scrupuleusement maintenu la spécialité des chapitres, qui peut seule garantir que les fonds votés ne seront pas détournés de leur destination. Beaucoup de chapitres ont même été dédoublés, afin de rendre plus faciles encore l'appréciation et le contrôle.

De plus, chaque ministère n'a qu'un budget unique, où toutes les dépenses, ordinaires et extraordinaires, sont présentées à la suite l'une de l'autre et dans un exposé d'ensemble. Tout est clair et précis dans ce volumineux document, qu'on appelle le budget. Les contribuables sont assurés que leur argent ne sera dépensé qu'à bon escient.

Quel contraste entre ces pratiques budgétaires et ceux qui étaient procédés sous l'empire ! De tous les budgets de l'empire, il n'en est pas un qui puisse soutenir la comparaison, soit avec le budget de 1878, qui va finir, soit avec le budget de 1879, qu'il ne reste plus qu'à voter. Tous les budgets de l'empire, en effet, se sont soldés par des déficits, en ce sens que les dépenses ont dépassé chaque année les ressources ordinaires. Trois exercices seulement, 1867, 1868 et 1869, avaient présenté un excédant des recettes ordinaires sur les prévisions budgétaires ; on s'arrangea si bien que le résultat final fut encore un déficit pour chacune de ces années. En effet, sur l'emprunt de 429 millions, contracté en vertu de la loi du 1^{er} août 1868, il fallut prélever 175 millions 57,280 fr. 08 c. pour équilibrer le budget de 1867.

Le même emprunt fournit 117,653,248 fr. 09 c. au budget de 1868 et 97,680,553 fr. 63 c. au budget de 1869. Ainsi donc, les emprunts servaient, chose qui ne s'était jamais vue, aux dépenses annuelles et normales des services publics.

La République a dû faire des emprunts, elle aussi. Mais ces emprunts n'ont servi qu'à des dépenses extraordinaires ; le paiement de notre rançon et l'exécution de grands travaux d'utilité publique.

A côté du budget ordinaire, l'empire créa un budget extraordinaire dont les ressources étaient appliquées à des dépenses de même nature que celles du budget ordinaire. Cet enchevêtrement de crédits et de dépenses, cette

multiplie de crédits rendaient le contrôle presque impossible, et la cour des comptes elle-même s'en plaignait à plusieurs reprises.

Quant à la spécialité des crédits, elle n'a jamais sérieusement existé sous le second empire. Après le coup d'Etat, un sénatus consulte du 25 décembre 1852 décida qu'à l'avenir le budget serait voté par ministère, c'est-à-dire que chaque ministre avait la liberté de se mouvoir dans toute l'étendue de son budget. En 1861, on établit le vote par grandes sections ; c'était toujours la confusion des dépenses. Enfin, en 1869, le vote fut rétabli par chapitres. Mais, ce fut là une concession illusoire, puisqu'on laissa subsister le droit de virement, à l'aide duquel un ministre avait la faculté de transporter un crédit d'un service à un autre. Dieu sait si on en usa de ce fameux droit de virement ! Par un singulier abus, on l'appliqua même après la clôture de l'exercice, c'est-à-dire après l'ordonnement des dépenses, et notamment en 1868, pour le budget de la guerre.

Malgré tout cela, on mieux à cause de tout cela, il fallait recourir aux expédients pour dissimuler la réalité de la situation. A la fin de 1862, on se trouvait gêné pour couvrir les dépenses ; voici la combinaison que l'on mit en œuvre : les rentes étaient payées par trimestre venant à échéance le 31 mars, le 30 juin, le 30 septembre et le 31 décembre de chaque année. On recula le paiement au lendemain matin, c'est-à-dire au 1^{er} avril, au 1^{er} juillet, au 1^{er} octobre et au 1^{er} janvier. Le dernier paiement à la charge de 1862 se trouvait ainsi reporté sur 1863, et l'exercice 1862 bénéficiait de 41 millions. Ce trimestre en retard retombait sur toutes les années à venir.

C'était là de l'habileté, sans doute, mais de l'habileté trop préjudiciable à nos intérêts pour qu'on puisse l'approuver. On l'a dit, voilà bien longtemps : la bonne politique fait seule les bonnes finances. Jugée à ce point de vue, la République est en train d'affirmer sa supériorité sur les régimes qui l'ont précédée.

(Le National.)

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Présidence de M. Jules Grévy.
Séance du 16 novembre.

L'ordre du jour appelle la discussion sur l'élection de M. le comte de Mun à Pontivy.

Le bureau conclut à la validation, et la commission d'enquête conclut à l'invalidation.

M. le comte de Mun expose que l'enquête sur son élection a été ordonnée il y a six mois, et que c'est seulement il y a trois semaines, qu'il a reçu la première communication de cette enquête. Son concurrent, au contraire, a eu tout le loisir de recueillir des pièces et de faire comparaitre des témoins après les avoir probablement stylés. L'orateur n'a eu que trois jours pour prendre connaissance du volumineux dossier et pour provoquer les réponses qu'il comporte.

On a, pendant treize mois, traîné en longueur la vérification des pouvoirs, afin de ne pouvoir faire autre chose et afin d'éviter des discussions délicates et des difficultés de famille.

Mais aujourd'hui, l'on est pressé d'en finir pour aller conduire dans les départements, la campagne sénatoriale. (Très-bien ! à droite.)

Qu'y a-t-il donc dans ce dossier élaboré avec tant de soin ? L'allégation vague d'une pression administrative et cléricale, mais aucun fait précis et

significatif.

On reconnaît partout la trace de l'action de l'agence républicaine, cette agence bien connue organisée au centre de la ville le mouvement des protestations au moyen des influences les moins légitimes sur la population des campagnes.

Le rapport n'a d'ailleurs pas pris la peine de rappeler la majorité de 6,000 voix obtenues par l'orateur. Ce qu'on trouve dans les dépositions reçues par la commission d'enquête, c'est l'amas des faussetés et des haines familiales aux politiciens de villages. Du moins on ne s'est pas fait faute de dénoncer à loisir les prétendus péchés du cléricisme.

Le rapporteur a fait cette découverte, que le clergé du Morbihan est riche et reçoit une dime de ses paroissiens. C'est là une parole qui n'a pas été dite sans intention, et sur laquelle on compte pour jeter des semences de trouble et de haine dans les campagnes. La commission a été bien secondée par le préfet qui, seul survivant du 16 Mai, a éprouvé le besoin de donner des gages au nouveau gouvernement qu'il servait.

Ce préfet s'occupe de décliquer le département. Il fait la chasse aux institutions congréganistes. Il fait tout ce qu'il peut pour faire oublier son passé. Le clergé breton est-il riche? En y regardant de près on aurait vu que s'il y a quelques ressources dans les presbytères, ce sont les pauvres qui en profitent.

Il y a dans le Morbihan, des cercles catholiques on les dénonce comme des centres d'agitation politique reliés entre eux et obéissant à une direction puissante et unique. L'orateur croit devoir expliquer le caractère de l'institution des cercles catholiques. Ce caractère, c'est la contre-révolution. (Applaudissements ironiques à gauche.)

Dans cette guerre, tous les catholiques sont unis. Les catholiques, dit-on, veulent rétablir l'ancien régime. Si l'on entend par ancien régime des privilèges surannés, des abus qui ont conduit l'ancienne société à sa ruine, non, les catholiques ne veulent pas rétablir l'ancien régime.

D'ailleurs, est-ce que la guerre à l'Eglise et au clergé n'était pas commencée sous l'ancien régime par les Parlements, par les philosophes? En cela les révolutionnaires d'aujourd'hui continuent l'ancien régime; la contre-révolution est le retour à une société chrétienne vraiment libre.

Telle est l'œuvre que poursuivent les cercles catholiques. Le préfet a donc fermé le cercle de Pontivy sans que les membres de ce cercle aient pu connaître les motifs de cette mesure. Le véritable motif, c'est l'animosité du maire de la commune qui a fait une longue déposition dont la commission d'enquête a tiré grand parti.

La commission aurait pu s'épargner les frais de ce voyage en Bretagne. Elle n'y a rien trouvé de plus que ce qui était dans le rapport de M. Leroy, que ce qui était déjà connu, même la dépêche de M. le duc de Broglie, relative aux faux bruits de l'alliance étrangère, en cas d'un succès des conservateurs.

Il y a cependant deux nouvelles nouvelles; une est relative au sous-préfet, auquel on a prêté un langage ridicule, et une dépêche du préfet disant qu'il débarrasserait le candidat de l'autre homme. Le rapport croit qu'il s'agit d'un procureur général; il s'agit d'un receveur municipal dont le bureau était un foyer d'agitation politique.

Donc, rien de nouveau, que reste-t-il alors? Deux maires suspendus, deux cabarets fermés pour cause de moralité, un municipal déplacé et un commissaire de police envoyé ailleurs; voilà le compte.

Le rapporteur dit que ces maux ont été réparés, mais il ne dit pas ce qu'on a fait en dehors de ces réparations; on a frappé le secrétaire de la mairie,

deux juges de paix, un receveur particulier, des percepteurs et un grand nombre d'autres fonctionnaires révoqués ou déplacés.

Que l'on ajoute à cela la guerre permanente contre le clergé et qu'on aura une idée de la situation du département. La délation y est installée, et l'orateur ne peut saluer un fonctionnaire dans les rues de Pontivy sous peine d'amende et de destitution. (Très-bien! très-bien! à droite.)

On a déjà parlé du sous-préfet qui mène une campagne ardente contre le clergé. La commission sera-t-elle renseignée sur les actes de ce fonctionnaire? En aucune façon. Il continue sa campagne avec plus de violence. Voilà tout. Il prépare la candidature officielle à outrance. (Très-bien sur les mêmes bancs.)

L'orateur dit qu'il n'est pas partisan du suffrage universel et qu'il pourrait se réjouir des coups que la majorité lui porte. Un souverain que l'on méprise à ce point est bien près d'être renversé. (Nouvelle approbation.)

La conduite de la majorité n'est pas moins funeste au régime parlementaire. On n'avait pas vu jusqu'à présent une Assemblée expulsant les contradicteurs pour éviter la contradiction. (Bruit à gauche.)

Qu'on jette les regards sur la circonscription dont le député vient d'être invalidé, on y voit tous les jours des scènes tumultueuses, des violences, des attaques contre les personnes; c'est ainsi que le parti vainqueur célèbre sa vengeance satisfaite.

La modération prêchée par le ministre des travaux publics n'est pas passée dans les actes, et les partisans de cette modération sont entraînés sur une pente au bout de laquelle est l'abîme. Si vraiment le parti républicain obtient, comme il l'espère, la majorité dans le Sénat, sur quoi règnera-t-il?

Le chiffre croissant des abstentions ne montre-t-il pas que toute la fraction conservatrice du pays se désintéresse de ce qu'on veut avoir le secret de l'avenir, et qu'on ne demande qu'un gouvernement occulte, mais réel, et c'est le discours de Romans qui répond. (Applaudissements à droite.)

Mais après le programme accompli, il faudra bien aller plus loin encore, et la République aura vécu. Le 18 fructidor a eu pour lendemain le 18 brumaire. L'orateur espère que son pays ne sera pas toujours condamné à errer de la violence à la servitude, et, pour cela, il faut demeurer fermement attaché à ses principes.

L'avenir est aux hommes de foi. (Applaudissements à droite.)

M. Allain-Targé rapporteur de la commission d'enquête, dit qu'il laissera de côté ce qui est étranger à l'élection de Pontivy; la révolution se défend toute seule. (Applaudissements à gauche.)

Rien n'est plus injuste que de prêter à la commission d'enquête et à la Chambre un parti pris d'invalider cette élection; au contraire, la Chambre aurait voulu abriter sans discussion un orateur de talent qui représente ses idées, profondément différentes des idées de l'immense majorité du pays.

Mais il a été impossible de fermer l'oreille aux protestations des électeurs. Une enquête a dû être ordonnée, et quand on veut valider une élection du 16 Mai, il faudrait ne pas faire d'enquête. (Très-bien à gauche.)

L'honorable M. de Mun avait organisé tout un plan de résistance à l'œuvre de la commission d'enquête; un de ses agents est allé jusqu'à venir à la sous-préfecture insulter les témoins.

Quoi qu'il en soit, l'enquête a eu lieu; elle a été

conduite avec une parfaite loyauté. Si les amis de M. de Mun n'ont pas comparu ou ont refusé de répondre, ce n'est pas à la commission qu'on peut le reprocher.

L'honorable M. de Mun était le candidat de la coalition monarchiste, car un candidat se présentait contre lui comme bonapartiste.

C'était sans l'aveu et malgré les protestations du parti bonapartiste, et il n'y a pas de candidats officiels qui aient plus hautement affirmé le caractère officiel de leur candidature.

Toute velléité de résistance était immédiatement repoussée. La gendarmerie elle-même, qui se conduisait correctement, a été dénoncée au ministère de l'Intérieur.

Le préfet et le sous-préfet ont mis toute leur activité à la disposition du candidat officiel. Des promesses ont été faites aux maires. Les recteurs et les vicaires ont pris une part active à la lutte électorale.

Les dépositions faites sous la loi du serment ne laissent aucun doute sur la pression exercée par l'administration sur les maires.

Des dépêches du préfet invitaient le sous-préfet à se transporter sur tous les points où sa présence pouvait être nécessaire dans l'intérêt de la candidature officielle.

Les attaques dirigées contre les candidatures indépendantes allaient jusqu'à la calomnie. Deux journaux et plusieurs électeurs ont été condamnés pour diffamation. (Aux voix.)

M. Allain-Targé, continuant son discours, — On n'a fermé que deux ou trois cabarets, dit-on, il y en a eu bien davantage; mais à l'aide de ces exécutions, on terrorisait les autres débitants menacés d'un sort pareil.

Il faut signaler aussi une affiche de la dernière heure conçue dans les termes les plus violents contre le candidat républicain, et cette manœuvre ne saurait être trop sévèrement flétrie.

C'est de Paris qu'est partie la révocation d'un percepteur, malgré les sentiments de l'administration locale.

Il en a été de même pour des agents-voyers, dont l'un n'avait que sa place pour faire vivre sa femme et ses cinq enfants. (Bruit à gauche.)

Le préfet ne pouvant satisfaire à toutes ces exigences, finit par offrir sa démission. M. le comte de Mun s'est présenté comme défenseur de la religion; c'est son droit; mais on peut dire qu'il a fait un grand tort à la religion dans l'arrondissement de Pontivy par la création des cercles catholiques.

Il ne faut pas faire de la religion un moyen de propagande électorale, et c'est ce qu'on n'a cessé de faire dans l'arrondissement de Pontivy. On a vu des vicaires conduire les électeurs au scrutin par bandes de façon à surveiller les votes.

Les cercles catholiques ont été transformés en véritables agences électorales, et leur action a été exempte ni de fraude ni de violence. Dans ces conditions, qu'importe le chiffre de la majorité?

La commission a accompli son œuvre. Il appartient à la Chambre de rendre justice aux citoyens qui n'ont pas craint de venir déposer conformément à leur conscience. (Applaudissements à gauche.)

M. le comte de Mun dit que la démission qu'on a prétendu infliger au clergé de Pontivy sera accueillie par lui comme un honneur.

L'orateur va sortir de la Chambre avec la conviction que l'opinion publique lui rendra la justice qu'il ne peut attendre de la Chambre. (Applaudissements à droite.)

M. Robert Michel tient à relever les attaques dirigées contre le suffrage universel, la Révolution et la souveraineté nationale, par M. le comte de Mun. Il ne faut pas oublier dit-il, qu'en dehors,

de la gauche, il y a tout un parti qui siège à droite et qui ne reconnaît d'autre principe que le suffrage universel. (Bravo à droite.)

L'orateur ajoute qu'il va voter la validation, par respect pour le principe même que M. le comte de Mun a attaqué. (Très-bien! sur divers bancs.)

M. le comte de Mun remercie le préopinant d'avoir confirmé la distinction entre la Révolution et la Contre-Révolution. Il n'y a qu'un droit national, et c'est celui qu'a toujours défendu l'orateur.

Quant à l'élection qui va avoir lieu de nouveau dans l'arrondissement de Pontivy, l'orateur estime que beaucoup des amis de M. Robert Mitchell ne voudront se faire complices de ceux qui vont prononcer l'invalidation. (Très-bien à droite.)

Les conclusions du bureau sont mises aux voix, et à la majorité de 346 voix contre 175 sur 521 voix, ne sont pas adoptées.

L'élection est invalidée. Séance du 18 novembre. M. de Fourtoul défend son élection.

Nous donnerons le compte rendu dans notre prochain numéro.

INFORMATIONS

ATTENTAT CONTRE LE ROI D'ITALIE. Naples, 17 novembre.

Le roi et la reine sont arrivés à 2 heures 20 minutes. Ils ont été reçus par une foule immense avec un grand enthousiasme. Dans la rue Carbonara, pendant que plusieurs individus leur présentaient des pétitions, un individu dégainant un couteau s'est élancé contre le roi.

L'assassin a réussi à égarer l'un des bras gauche et à blesser M. Cairoli à la cuisse gauche. Alors le roi avec un grand sang-froid frappa la tête de l'assassin avec son sabre et M. Cairoli saisit l'assassin par les cheveux. L'assassin fut immédiatement conduit au poste.

L'assassin se nomme Passanate (Jean); il est cuisinier, âgé de vingt-neuf ans, et natif de la province de Potenza. Il déclare n'appartenir à aucune société; mais il ne veut pas de roi.

La reine et le jeune prince de Naples, qui étaient dans la voiture, ont montré beaucoup de courage. Leurs Majestés arrivées au balcon, ont été fort applaudies.

CHRONIQUE LOCALE

ET MERIDIONALE

CONSEIL MUNICIPAL DE CARORS.

Le Conseil municipal de notre ville a tenu samedi, sous la présidence de M. Relhieu, maire, la première séance de la session de novembre. L'Assemblée se composait de vingt membres.

Le Conseil désigne M. Lagarrigue pour son secrétaire pendant toute la durée de la session. Sont appelés à faire partie de la commission des finances: MM. Bousquet, Talou, Costes, Andoury et Fieuzal.

interceptait le passage, se prit de querelle avec le Druse. Le Maronite, excité, leva son bâton et frappa l'âne. Aussitôt le Druse se rua sur lui. Une lutte eut lieu, et le Maronite terrassa son adversaire et s'en fit victorieux. Que se passait-il le lendemain?

Les Druses attaquaient Beit-Mary, tuèrent les Maronites et incendièrent le village. Les chrétiens réclamèrent au kaimakam. Justice fut faite, mais quelle justice? Cette justice lente, qui s'avance d'un pas boiteux, de peur de saisir le coupable. Il fut dit que les Druses relèveraient les maisons incendiées et payeraient des indemnités. Voici un an que cet arrêt a été rendu, et cependant les maisons sont toujours en ruine, les indemnités n'ont pas été payées, et les Druses n'ont pas encore pardonné aux Maronites le tort que leur a infligé le kaimakam.

Triste pays que celui-ci, où Druses, Turcs, Bédouins s'entendent pour en rendre aux chrétiens le séjour impossible. Hélas! pourquoi la France nous en a-t-elle abandonnés au stupide protectorat turc! Qu'il vienne une révolte, une guerre sainte, comme ils disent, et des Turcs, qui doivent nous défendre, feront cause commune avec les Druses.

On prétend que le Djihad a été prêché l'été dernier. Un frémissement parcourut le rangs des catholiques.

« La guerre sainte dit M. de Cast. Ou. Et où l'aurait-on prêché? »

Chez les Druses du Havran et chez les Bédouins de la Céléstrie.

(A suivre).

FRUILLERON DU JOURNAL DU LOT

19 novembre 1878

Correspondance Littéraire de PAVIE

CHASSEUR DE PANTHÈRES

PAR ERNEST GAFFURI

Le soir, quand elle revint, son front était pâle et ses paupières gonflées. Sans doute la nuit elle avait fait violemment souffrir.

Victorine, elle, avait repris toute sa gaieté; Henri avait déclaré vouloir prolonger son séjour à Deir-el-Kamar jusqu'à la fin des fortes chaleurs et son départ était au milieu de juin quand il avait formulé cette intention.

M. de Villeneuve est un bien charmant garçon il avait dit un autre jour l'excellent M. Loiselay, en lançant un regard futur sur sa fille et en échangeant un coup d'œil d'intelligence avec sa femme.

Le 3 juillet était le surlendemain du jour où Henri avait parlé, il fallait attendre un mois au

moins pour avoir les réponses aux lettres écrites la veille.

Olivier, qui connaissait également la famille Loiselay et la famille de Villeneuve, se sentait tout joyeux de ce qui avait été dit, car il savait qu'aucun obstacle ne pouvait entraver l'union convenue. Tout le monde était donc heureux dans la charmante maison de M. Loiselay, et jamais Victorine n'était entrée dans une année nouvelle sous des auspices plus attrayants.

Ainsi ce soir-là, en dépit de la physionomie sinistre de la population druse, la joie la plus vive régnait-elle parmi la partie féminine de la réunion de madame Loiselay; Victorine et Néomie, plus belles sous leurs parures éclatantes, semblaient deux fleurs rares au milieu d'un parterre embourbé, entourées qu'elles étaient de toutes les jeunes filles des consules européens.

La Cour intérieure de l'habitation, recouverte d'une vaste tente, selon l'usage oriental, servait de salle de danse. Le parti grave de l'assemblée, les hommes, les uns négociants, les autres agents diplomatiques, se tenaient dans un salon voisin.

Une vague inquiétude régnait parmi les causeurs, et le sujet de leur conversation était ce redoublement de taciturnité et de mutisme que chacun avait remarqué chez les Druses et qui, pour tous les esprits expérimentés et au courant des mœurs du pays, décelait l'approche de quelque événement tragique.

« Rappelez-vous, disait l'un des invités de M. Loiselay, ce qui s'est passé il y a un an à peine. Un Druse gravissamment avec son âne un des sentiers étroits du Liban; un Maronite de Beit-Mary, qui descendait de la montagne et auquel l'animal chargé

de la main de ce jour, Henri, dont le cœur était loyal et l'âme était pure, avec pris à part M. Loiselay et lui avait franchement déclaré que, pour sa propre tranquillité à lui, il fallait que son

« Pourquoi? avait demandé M. Loiselay. — Parce que, avait répondu Henri, je trouve votre fille adorable et que je l'adore, parce que, je sais, que, si je demeure plus longtemps ici, je l'aime; mais encore davantage et que, si vous me refusez sa main, je serai tout simplement le plus malheureux des hommes. Donc, je vous en conjure, mettez-moi à la porte, sinon vous prendrez charge d'âme! »

M. Loiselay avait regardé Henri avec une larme dans les yeux, puis il avait tendu la main.

« Restez! avait-il dit simplement. — Au moins jusqu'à ce que vous ayez reçu des réponses aux lettres que vous allez écrire en France; » avait répondu Henri, en mettant M. Loiselay à même de prendre sur son compte tous les renseignements qu'un père prudent doit exiger.

Une union avait donc été convenue, mais cette union avait été convenue seulement entre M. Loiselay, sa femme et Henri de Villeneuve. Victorine ne savait rien et elle ne devait rien savoir avant le jour de la demande officielle qui ne pouvait avoir lieu qu'au retour du courrier de France.

Néomie ignorait également le projet arrêté. Personne, parmi la société chrétienne de Deir-el-Kamar, n'était non plus instruit du futur mariage. Olivier de Cast avait seul été mis dans le secret.

De la commission des travaux publics MM. Si-

La commission chargée de la modification du

Après la lecture de quelques communications

aussi terrible que douloureux.

La sieur Jonquière était en train de faire sa

avec une échelle et se hâta de descendre avec

La belle-mère Miette Courdès, âgée de 60

Un voisin, pour donner du secours à son mal-

avec une échelle et se hâta de descendre avec

La belle-mère Miette Courdès, âgée de 60

Un voisin, pour donner du secours à son mal-

avec une échelle et se hâta de descendre avec

La belle-mère Miette Courdès, âgée de 60

Un voisin, pour donner du secours à son mal-

avec une échelle et se hâta de descendre avec

La belle-mère Miette Courdès, âgée de 60

Un voisin, pour donner du secours à son mal-

avec une échelle et se hâta de descendre avec

La belle-mère Miette Courdès, âgée de 60

Un voisin, pour donner du secours à son mal-

avec une échelle et se hâta de descendre avec

La belle-mère Miette Courdès, âgée de 60

Un voisin, pour donner du secours à son mal-

avec une échelle et se hâta de descendre avec

La belle-mère Miette Courdès, âgée de 60

Un voisin, pour donner du secours à son mal-

avec une échelle et se hâta de descendre avec

La belle-mère Miette Courdès, âgée de 60

plus pratiques. Il consiste à s'envelopper le

Les belles élégantes de Saint-Petersbourg

Eviter le froid et mettre sous ses pieds un

La société d'Etudes économiques

pour les Réformes fiscales, vient de pren-

Un des Membres Fondateurs de cette Société,

M. A. RAYNAUD, a chargé celle-ci de décerner

deux prix, l'un de 2,000 fr. et l'autre 500 fr., aux

auteurs des deux meilleurs Mémoires sur une ques-

tion aussi formulée :

Indiquer un système d'impôt, simple ou complexe,

remplissant le plus possible les conditions suivantes:

Pour le Programme du Concours, s'adresse au

nouveau siège de la Société à M. le Secrétaire Gé-

néral.

Pour la chronique locale, A. Layton

DERNIÈRES NOUVELLES

(Correspondance particulière du Journal du Lot).

Le Président de la République a adressé,

des hier soir, le télégramme suivant à S. M. le

roi d'Italie :

Paris, le 17 novembre.

A S. M. le Roi d'Italie.

Je m'empresse d'exprimer à Votre Majesté

mes plus vives et mes plus sincères félicitations

Bourse de Paris. Cours du 19 Novembre.

Rente 3 p. % 76.75

3 p. % amortissable 79.20

4 1/2 p. % 106.50

5 p. % 112.45

VALEURS DIVERSES

Banque de France 5,123.50

Crédit foncier 780.50

Orléans-Actions 1,187.50

Orléans-Obligations 363.50

Suez 727.50

Italien 5 p. % 78.50

REPUBLICQUE FRANÇAISE

AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS

La chambre des vacations du tribunal de pre-

mière instance de Cahors, chef-lieu du départe-

ment du Lot a rendu et prononcé le jugement

suivant :

Da premier octobre mil huit cent soixante dix-

huit,

En audience publique, tenue par Messieurs :

remplacement de Monsieur le président légitime-

ment empêché,

Durieu, } juges,

Galup, } Gre nier de Cardenal, substitut de Monsieur le

On nous écrit de Soulomès :

Le 21 octobre dernier, le petit village de

M. Dufaure a prononcé un discours

admirable d'indignation et d'éloquence.

Chacun sait combien, d'ordinaire, il faut employer de tisanes, de pâtes et de sirops pour guérir un rhume, un catarre, une bronchite. Le nouveau traitement de ces maladies par les Capsules de goudron de Guyot ne revient qu'à dix ou quinze centimes par jour. Prendre deux ou trois capsules à chaque repas, et le plus souvent le bien être se fait sentir dès les premières doses.

Pour éviter les nombreuses imitations, exiger sur l'étiquette la signature Guyot imprimée en trois couleurs.

Dépôt dans la plupart des pharmacies. 7

Crédit Foncier de France

Prêts réalisés en argent.

Le crédit Foncier fait, en argent, jusqu'à concurrence de la moitié de la valeur des terres et maisons et du tiers de la valeur des bois et vignes, des prêts hypothécaires amortissables en 60 ans, moyennant 5 fr. 87 % pour les prêts sur propriétés urbaines, et de 5 fr. 82 % pour les prêts sur propriétés rurales.

Par ces annuités régulièrement payées, on est complètement libéré, sans avoir besoin de s'occuper du remboursement du capital.

Les emprunts sont néanmoins toujours remboursables, à la volonté de l'emprunteur. — Les libérations anticipées partielles ou totales peuvent être faites en argent ou en obligations foncière 5 % acceptées au pair, quelqu'en soit le cours.

Le Crédit foncier prête aussi sur dépôt d'obligations foncières et d'obligations communales au taux des avances de la Banque de France et pour 90 jours.

S'adresser à MM. les notaires, ou au Crédit Foncier, à Paris, 19 rue Neuves des Capucines.

L'ÉCLAIREUR FINANCIER

Paraît tous les Samedis

RÉSUMÉ DE CHAQUE NUMÉRO : Informations financières, Articles d'actualité, Bilan de la Banque, Revue de la Bourse, Recettes des Chemins de fer, Renseignements sur les valeurs, Assemblées, Listes de tous les tirages, Prix exact des coupons, Cours des valeurs.

2 FRANCS PAR AN

PARIS, 45, rue Vivienne, 45, PARIS UN NUMÉRO SPÉCIMEN EST ENVOYÉ GRATUITEMENT

Voulez-vous guérir vos rhumes aigus ou chroniques, bronchites, catarrhes, asthme, irritations de la poitrine ou de la gorge, ainsi que vos douleurs, sciaticque, lumbago, etc., sans prendre la moindre drogue, appliquez vous un PAPIER LARDY à l'extrait de piment, qui déplace le mal en détournant le sang vers la peau. 1 fr. 50 la boîte dans toutes les pharmacies.

SANTÉ A TOUS adultes et enfants rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé, dite :

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres, 31 ans de succès

400,000 cures réelles par an.

La REVALESCIÈRE Du BARRY est le plus puissant reconstituant du sang, du cerveau, de la moëlle, des poumons, nerfs, chairs et os ; elle rétablit l'appétit ; bonne digestion et sommeil rafraichissant ; combattant depuis trente ans avec un invariable succès les mauvaises digestions (dyspepsie, gastrites, gastro-entérites, gastralgies, constipations, hémorroïdes, glaires, flatuloses, ballonnement, palpitations, diarrhée, dysenterie, gonflement, étourdissement, acidité, pitoite, migraine,

nausées et vomissements après repas ou en grossesse ; aigreurs, congestions, inflammation des intestins et de la vessie, crampes et spasmes, oppression, asthme, bronchite, phthisie, (consomption), dartres, éruptions, nervosité, épuisement, dépérissement, fièvre, rhume, catarrhes, échauffement, chlorose, vice et pauvreté du sang, faiblesse, réteation, les maladies des enfants et des femmes.

Dyspepsie ; M. J.-J. Noël, de Thuillies (Hainaut) ; de vingt années de dyspepsie. — Dartres M. Gr. Voos, de Liège, abandonné par les médecins, qui déclaraient qu'à son âge (55) ans toute guérison était impossible, a été totalement guéri des dartres par l'usage de la Revalscière. — N° 49, 871 : M^{me} Marie Jolie, de cinquante ans de constipation, indigestion, nervosité, insomnies, asthme, toux, flatuloses, spasmes, et nausées. — N° 46, 270 : M. Roberts, d'une consommation pulmonaire, avec toux, vomissements, constipation et surdité de 25 années. — N° 46, 260 : M. le docteur-médecin Martin, d'une gastralgie et irritation d'estomac qui le faisait vomir 15 à 18 fois par jour pendant huit ans. — N° 46, 218 : M. le colonel Watson, de la goutte, névralgie et constipation opiniâtre. — N° 18, 744 ; le docteur-médecin Shorland, d'une hydro-pisie et constipation. — N° 49, 522 : M. Baldwin, de l'épuisement le plus complet, paralysie de la vessie et des membres par suite d'excès de jeunisse.

Quatre fois plus nourrissante que la viande elle économise encore 50 fois son prix en médecine. En boîte : 1/4 kil., 2 fr. 25, 1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 12 kil., 70 fr. — Le Biscuits de Revalscière enlèvent toute irritation en toute odeur fiévreuse, en se levant, ou après certains plats compromettants : oignons, ail, etc., ou boisson alcooliques même après le tabac. En boîtes de 4, 7 et 70 fr. — La Revalscière chocolatée, rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraichissant aux

plus éternés. En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 ; de 24 tasses, 4 fr. ; de 48 tasses, 7 fr. ; de 576 tasses, 70 fr. ; ou environ 12c. la tasse. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Cahors. Vinet, pharmacien, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C^o, limited, 26, place Vendôme, et 8, rue Castiglione, Paris.

POUR AVOIR DEUX BILLETS DE LA LOTERIE NATIONALE Et recevoir pendant tout une année LA GAZETTE DES TIRAGES Journal financier, le plus complet et le mieux renseigné, il suffit d'adresser à M. F. BEUREL, Directeur, passage des Princes, Escalier A, à Paris, la somme de TROIS FRANCS 15 centimes, prix ordinaire du journal.

Éviter les contrefaçons CHOCOLAT MENIER Exiger le véritable nom

Avis Messieurs les banquiers, aubergistes, cafetiers et fournisseurs, sont prévenus que M. le comte F. de Roffignac se trouve dans la dure nécessité de ne pouvoir payer aucune dette de son fils Robert. Pour tous les extraits et articles non-signés. Le propriétaire-gérant, A. Layton.

Livret des Familles

MM. les Maires du Département du Lot trouveront à Cahors, imprimerie Layton, le LIVRET DE FAMILLE à remettre gratuitement aux époux, lors de la célébration du mariage.

Grand Hôtel de Champagne et Mulhouse

CHAMBRES & CABINETS CONFORTABLEMENT MEUBLÉS

Prix modérés

Tenu par GALLIOT

87, Boulevard de Strasbourg, 87, près les gares de l'Est et du Nord Une ligne de tramway va directement du boulevard de Strasbourg à l'Exposition Universelle PARIS.

LAFFARGUE, CONSTRUCTEUR

MÉCANICIEN, breveté s. g. d. g.

A PRAYSSAC (LOT)

Manège Laffargue spécial pour batteuses à bras (système Suisse) Moulins à farine, Pompes d'irrigation, Scieries, etc.

Manège seul, prix 400 fr.. Manège avec batteuse, 600 fr. Deux chevaux en 10 heures font rendre à la machine 60 hectolitres de blé. — Ventilateurs de 60 à 100 fr. — Trieurs de grains pour agriculture et meunerie de 185 à 250 fr. — Charrue vigneronne à brancards pour un cheval 55 fr. — Pressoirs à vendange, système universel Mabile de 170 à 1,000 fr. — Foulloirs à vendange de 60 à 170 fr. — Presse à huile Laffargue de 700 à 800 fr. — Turbines à chambre d'eau en fonte, pour moulins de ruisseaux, permettant d'utiliser les eaux d'été et celles d'hiver avec de grandes variations de chute (la dépense d'eau peut varier de simple au double sans perte de rendement.) — Huilerie, Transmission du mouvement, etc. Etant en relation avec la majorité des constructeurs, M. Laffargue s'engage à fournir toutes les machines que l'on désirera, garanties bonnes de fonctionnement et de solidité. — NOTA. Pour éviter tout retard, prière d'envoyer les demandes de machines quelque temps avant l'époque où on désirerait s'en servir. — Se méfier des contrefaçons.

PIANOS ET HARMONIUMS

DES MEILLEURS FACTEURS

MUSIQUE ET INSTRUMENTS

GODINAUD, FILS

A CAHORS (Lot), Maison de la Poste.

HARMONIUMS.

PIANOS OBLIQUES.

Accord et réparation. — Vente, échange et location.

Offre d'Agence

Dans chaque commune de France, pour un article facile pouvant rapporter 1,000 fr. par an, sans rien changer à ses habitudes. — S'adresser franco à M. SANGIARD, 14, rue Rambuteau, à Paris, Joindre un timbre pour recevoir franco instructions et prix-courants.

M. MAURICE, sculpteur

A l'honneur de prévenir les personnes qui voudraient l'honneur de leur confiance, qu'il se charge de tous les travaux, tels que : travaux d'église, monuments funèbres, sculpture pour meubles à des prix très modérés. Atelier, rue du Portail-au-vent, 12, à Cahors.

MODES

RUE DU PORTAIL-AU-VENT, CAHORS

Mlle L. MAURICE, fait prévenir les Dames qui voudraient bien l'honneur de leur visite, qu'elles trouveront chez elle des chapeaux du meilleur goût et sortant des premières Maisons de Paris.

MAGASIN DE FLEURS ARTIFICIELLES



M^{me} LINON

FLEURISTE

Galerie de Fontenille

boulevard Nord, à CAHORS. Grand assortiment de Bouquets d'Eglise ; Vases en porcelaine ; Flambeaux en verre et Fournitures pour fleurs ; Papiers de toutes couleurs. Bouquets de fêtes votives ; Galons et devant d'autel brodé or.

LE JOURNAL DU DIMANCHE

Recueil Littéraire et Illustré

paraissant chaque semaine, avec 16 pages de texte, gravures inédites, et un morceau de musique ; formant deux beaux volumes chaque année.

ABONNEMENTS :

Un an, 8 francs. — Six mois, 4 francs.

Et pour tous les pays faisant partie de l'union postale : Un an 8 fr. 50. Six mois, 4 fr. 25. Par un mandat sur la poste, adressé à l'Administrateur.

Le Journal du Dimanche commence sa vingt-troisième année. La collaboration des plus grands écrivains contemporains et les dessins de meilleurs artistes en font toujours le recueil placé au premier rang des publications illustrées.

Chaque Numéro contient la matière d'un demi-volume de librairie.

Trente-neuf volumes sont en vente

Le volume broché, pour Paris..... 5 fr.

id. par la poste..... 4 fr.

BUREAUX : Place Saint-André-des-Arts, 11, à Paris.

TABLEAU DES DISTANCES

nouvellement imprimé et complété jusqu'à ce jour

De chaque Commune du Département du Lot aux chefs-lieux du Canton, de l'arrondissement et du Département, dressé en exécution de l'article 93 du règlement du 18 juin 1811

PRIX : 1 FRANC.

Chez M. Layton, rue du Lycée, à Cahors.

Librairie J. BAUDRY, rue des Saints-Pères, 15.

L'ABBÉ PARAMELLE.

L'ART

de découvrir les Sources

1 volume in 8°

Dépôt chez M. CRAYSSAC, libraire à Cahors, rue de la Mairie.

LA VELOUTINE

EST UNE Poudre de Riz spéciale préparée au Blamuth

PAR CONSÉQUENT D'UNE ACTION SALUTAIRE SUR LA PEAU

Elle est adhérente et invisible, aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle.

PARIS — Ch. FAY, Inventeur — 9, rue de la Paix